

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 18 décembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Monsieur Benoit Ricard, district 3  
Madame Aryane Boyer, district 4  
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

23-12X-569

## ADOPTION DU BUDGET 2024

Le maire présente les grandes lignes du budget 2024.

## BUDGET 2024

### REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	15 682 209 \$
TENANT LIEU DE TAXES	362 908 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	305 366 \$
IMPOSITION DE DROIT	1 339 900 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	56 500 \$
INTÉRÊTS	200 000 \$
AUTRES REVENUS	132 853 \$
TRANSFERTS	1 211 298 \$
REVENUS DE PLACEMENT DE PORTEFEUILLE	300 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>19 591 034 \$</b>
AFFECTATION EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	515 000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>20 106 034 \$</b>

### DÉPENSES:

ADMINISTRATION	2 981 993 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	428 272 \$
GREFFE	12 283 \$
GESTION DU PERSONNEL	172 458 \$
VOIRIE	2 801 962 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	928 157 \$
HORTICULTURE	439 562 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	373 570 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	133 064 \$
DÉNEIGEMENT	1 804 727 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	407 702 \$
ÉGOUT	199 836 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 099 345 \$
BIBLIOTHÈQUE	419 382 \$

INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE	1 289 994 \$
ORDURES	1 002 465 \$
SERVICE POLICIER	1 531 432 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 118 596 \$
QUOTE-PART MRC	936 291 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:</b>	<b>18 081 091 \$</b>
REMB. CAPITAL	1 799 183 \$
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	225 760 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>20 106 034 \$</b>

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
 APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le budget 2024 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant **20 106 034 \$**, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition de mars 2024 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an 2023.



Madame Nathalie Girard  
 Directrice générale et greffière-trésorière